

# Synthèse du RPQS DSP Assainissement

Exercice 2023

-----  
Conseil Communautaire du 17 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le  
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

# Assainissement

## Nature de contrat

11 DSP pour la collecte et 1 pour le traitement

**Objet des contrats** service d'Assainissement Collectif (Collecte et traitement des eaux usées et unitaires), Assainissement Non Collectif et gestion des eaux pluviales

**Durée** échéances entre le 31/03/2024 et le 31/12/2028

**Délégataire** Veolia

**Société dédiée** Société d'assainissement du Boulonnais pour le contrat de traitement

## Chiffres clés 2023

57 483 abonnés en AC (+0,5%)

2 920 abonnés en ANC (-0,3%)

530 km de réseaux de collecte

1 980 ml renouvelés/réhabilités

14 953 000 m<sup>3</sup> d'eau traitée

262 interventions pour désobstructions


179 contrôles ANC

En € HT (yc versements collectivités)	2022	2023	Variation
Produits	15 848k€	16 761k€	+2,7%
Charges	15 006k€	16 321k€	+8,7%
Résultat avant impôts	842K€	440k€	-52,2%
Tarif d'assainissement collectif *	4,25€ TTC	4,41€ TTC	+3,5 %

Rapport de synthèse des services publics délégués - exercice 2023

\* Tarif au m<sup>3</sup> pour une facture de 120m<sup>3</sup> selon RAD 2023

## Périmètre et mode de gestion

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

Le service d'assainissement comprend, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :


- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées
- La gestion des eaux pluviales urbaines
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

L'exploitation des services est majoritairement déléguée à la société VEOLIA à travers **12 contrats d'affermage** dont les échéances s'échelonnent entre le 31 mars 2024 et le 31 décembre 2028. Les réseaux eaux usées de la ZA Landacres et les réseaux eaux pluviales de 11 communes sont gérés en régie.

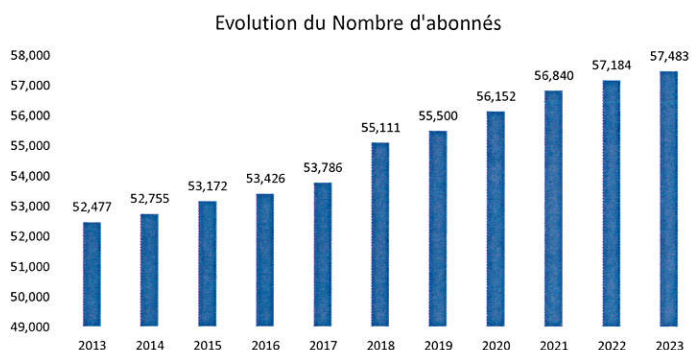
	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Traitement	01/01/2016	31/03/2024
Réseaux de Boulogne sur mer et Hesdigneul les Boulogne	01/01/2022	31/12/2025
Réseaux de Dannes	09/08/2016	08/08/2024
Réseaux de Equihen Plage	01/09/2016	31/08/2028
Réseaux d'Hesdin l'abbé	01/07/2015	30/06/2027
Réseaux de Le Portel	01/01/2018	31/12/2025
Réseaux de Outreau	01/01/2014	31/12/2025
Réseaux de Saint Martin Boulogne, Baincthun, Conteville, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne	01/01/2020	31/12/2024
Réseaux de Saint Leonard, Saint Etienne au mont, Isques	01/01/2017	31/12/2024
Réseaux de Nesles, Neufchâtel Hardelot et Condette	01/01/2018	31/12/2025
Réseaux de Wimille et Wimereux	01/01/2017	31/12/2028
Réseaux de la ZI de Landacres	Exploitation en prestations de service par la CAB	
Assainissement Non Collectif	01/01/2020	31/12/2024



## Abonnés et volumes

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

Le service d'assainissement collectif concerne **57 483 abonnés**.




Le service dessert également les activités industrielles, ce qui se traduit par **145 autorisations ou conventions de déversement**.

Le service d'assainissement non collectif concerne **2 920 abonnés**. A noter que les communes de Pittefaux et Echinghen relèvent entièrement de l'assainissement non collectif



## Les réseaux de collecte

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

Le patrimoine des réseaux d'assainissement représente :


- **530 km** de réseaux de collecte
- 186 postes de refoulement (dont 9 dédiés aux eaux pluviales)

Les chiffres clés de l'année 2023 portant sur l'entretien des réseaux :

- **262 interventions pour désobstructions**
- 67 330 ml de réseaux curés préventivement, soit 9,0% du linéaire total
- 6 290 ml de réseaux inspectés, soit 0,8 % du linéaire total
- 31 points noirs (un tronçon pour lequel un curage est nécessaire plus de deux fois par an)
- **1980 ml de réseaux ont été renouvelés ou réhabilités** par la collectivité

Depuis 2016, la performance des réseaux de collecte doit permettre de limiter les volumes d'eaux déversés sans traitement par temps de pluie. Les réseaux raccordés sur les stations du Portel et de Boulogne ne respectent pas le seuil réglementaire en 2023 et devront faire l'objet de programmes de travaux.

## Les stations de traitement


Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-06C\_17\_10\_2024-DE

- 12 stations d'épuration de capacité 360 EH à 180 000 EH
- 14 953 000 mètres cube d'eau traitée
- 4 078 Tonnes de boues produites

Les performances des principales stations sont présentées ci-dessous :

	Date	Capacité EH	Conformité des analyses	Classement Police Eau	Motif
Séliane	2006	180 000	97%	Non conforme	Temps de pluie et traitement
Equihen Plage	1989	9 300	100%	Non conforme	Autosurveillance
Isques	2014	9 750	98%	Conforme	
Landacres	2017	19 500	80%	-	
Le Portel	1994	36 700	98%	Non conforme	Temps de pluie
Nesles	2010	14 600	68%	Non conforme	Traitement
Wimereux	2017	25 000	98%	Non conforme	Traitement


## Les principales réalisations 2023 (RPQS)

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
 Reçu en préfecture le 24/10/2024  
 Publié le   
 ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

	<p><b>Travaux sur les réseaux d'Outreau et du Portel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'actions pour la gestion du temps de pluie du système d'assainissement d'Outreau-Le Portel</li> <li><b>6 chantiers</b> ont été réalisés au cours de l'année 2023 pour un montant de 992 k€.</li> <li><b>1089 mètres renouvelés et 17 regards mixtes supprimés</b></li> </ul>	<p><b>Renouvellement du réseau le long de la RD 901 à Isques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de transport des eaux usées vers la station d'épuration fortement dégradé</li> <li>Une première partie renouvelée à l'été 2023 sur <b>350 ml</b>.</li> <li>Compte-tenu de la circulation sur la RD901, chantier limité à la période des vacances scolaires et fonçage sous le rond-point</li> <li>Montant de 420 k€.</li> </ul>	
<p><b>STEP de Dannes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des <b>études de conception de la future station d'épuration de la commune de Dannes</b>.</li> <li>Projet présenté au conseil municipal le 6 juin, puis lors d'une réunion publique le 16 septembre.</li> <li>Investissement de 3,1 M€.</li> </ul>			<p><b>Inondations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Episode d'inondation particulièrement long sur les mois de novembre et décembre avec des crues des fleuves côtiers, des inondations par ruissellement puis par remontée de nappe.</li> <li>Plusieurs installations de pompage dans la vallée de Liane inondées à plusieurs reprises, ainsi que la station d'Isques.</li> <li>Des réseaux effondrés</li> </ul>
	<p><b>Renouvellement du réseau Rue du Général Mangin à Saint Martin Boulogne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du projet de réfection de la voirie</li> <li>Renouvellement du réseau unitaire sur <b>270 mètres</b></li> <li>Montant de 215 k€.</li> </ul>	<p><b>Renouvellement des contrats de délégation de service public d'assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Février 2023 : délibération du conseil communautaire approuvant le regroupement de l'ensemble des 12 contrats d'affermage et le recours à la délégation de service public pour l'ensemble du territoire (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales urbaines).</li> <li>Procédure de consultation menée entre février 2023 et janvier 2024</li> <li>Nouveau contrat d'une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.</li> </ul>	



## L'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE


En 2023, ont été réalisés :

- 45 contrôles de conception d'installations neuves ou réhabilitées
- 5 contrôles de bonne exécution d'installations neuves ou réhabilitées
- 179 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien :
  - 130 lors de campagnes initiées par la collectivité
  - 49 lors des ventes

Les résultats de ces 179 contrôles s'établissent comme suit :

Bilan des contrôles	2023
Absence d'installation	15
Installation non conforme - Travaux < 4 ans	4
Installation non-conforme sans danger	131
Aucune non-conformité avec recommandation	13
Aucune non-conformité sans recommandation	16

## Les tarifs et l'économie des contrats

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le   
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

### Les tarifs d'assainissement collectif

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le prix est de 4,41 € TTC/m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>)
- Harmonisation à un tarif unique sur le territoire aboutie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (à l'exception de la commune de Dannes)


### Les subventions aux usagers

- Les aides au raccordement aux réseaux : **2 usagers** pour un montant d'aide de 2 608 €

### Les recettes d'exploitation

	En 2023	
	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés	4 884 950,03 €	12 486 047,00 €
Facturation des frais de contrôle au délégataire	16 116,39 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	648 835,00 €
Subventions (Primes épuratoires)	334 374 €	0,00 €

## Les comptes de résultats d'exploitation

Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
 Reçu en préfecture le 24/10/2024  
 Publié le   
 ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

CARE 2023	Dépenses d'exploitation VEOLIA	Recette d'exploitation VEOLIA	Résultat avant impôt
Boulogne sur mer Hesdigneul	1 237 464 €	1 616 927 €	379 463 €
Dannes	37 974 €	33 687 €	- 4 287 €
Equihen Plage	69 521 €	76 959 €	7 438 €
Hesdin l'abbé	41 036 €	24 044 €	- 16 992 €
Le Portel	346 242 €	368 495 €	22 253 €
Outreau	338 196 €	482 812 €	144 616 €
Saint Martin B + 4 communes	408 656 €	413 414 €	4 758 €
SIA Pont de Briques	369 139 €	279 740 €	- 89 399 €
SIA NHNC	433 280 €	361 925 €	- 71 355 €
SIA WW	306 505 €	358 190 €	51 685 €
ZI Liane	41 057 €	52 709 €	11 652 €
Traitement (Dépenses = Recettes)	9 047 769 €	9 047 769 €	- €
ANC	17 864 €	18 211 €	347 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 694 703 €</b>	<b>13 134 882 €</b>	<b>440 179 €</b>



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement RPQS - Assainissement



## Exercice 2023



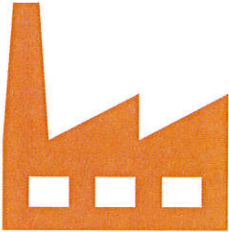
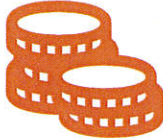
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## Table des matières

Les Chiffres Clés pour 2023 .....	3
Les temps forts pour 2023.....	4
1.1 Présentation du territoire .....	6
1.2 La gestion du service .....	7
2. Les caractéristiques techniques du service .....	8
2.1 Les abonnés .....	8
2.2 Les réseaux de collecte.....	9
<b>2.2.1 Patrimoine et fonctionnement</b> .....	9
<b>2.2.2 La gestion du temps de pluie</b> .....	11
<b>2.2.4 Les aides au raccordement</b> .....	14
2.3 Le patrimoine et la performance des stations d'épuration .....	15
<b>2.3.1 La station d'épuration de Baincthun</b> .....	15
<b>2.3.2 La station d'épuration de Boulogne-sur-Mer - SELIANE</b> .....	16
<b>2.3.3 La Station d'épuration de Conteville-lès-Boulogne</b> .....	18
<b>2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage</b> .....	19
<b>2.3.5 La station d'épuration d'Isques</b> .....	21
<b>2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie</b> .....	23
<b>2.3.7 La station d'épuration de La Capelle-les-Boulogne</b> .....	24
<b>2.3.8 La station d'épuration de Landacres</b> .....	25
<b>2.3.9 La station d'épuration de Le Portel</b> .....	27
<b>2.3.10 La station d'épuration de Nesles</b> .....	29
<b>2.3.11 La station d'épuration de Pernes-les-Boulogne</b> .....	31
<b>2.3.12 La station d'épuration de Wimereux</b> .....	33
2.3 Les études et travaux .....	35
2.4 L'assainissement non collectif.....	36
3. Les caractéristiques financières du service .....	36
3.1 Tarification.....	36
<b>3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées</b> .....	36
<b>3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées</b> .....	37
<b>3.1.3 Impact sur la facture 120 m<sup>3</sup></b> .....	37
<b>3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif</b> .....	38
<b>3.1.5 Recettes d'exploitation</b> .....	38
3.2 Financement des Investissements .....	39
3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	39
ANNEXES – .....	40

## Les Chiffres Clés pour 2023

	<p><b>57 483</b> abonnés en Assainissement Collectif <b>2 920</b> abonnés en Assainissement Non Collectif</p>	
<p><b>14 953 000 m<sup>3</sup></b> traités sur les stations d'épuration</p>		
	<p><b>530 km</b> de réseaux d'eaux usées et unitaires</p>	
	<p><b>12</b> Stations d'épuration</p>	<p><b>186</b> postes de refoulement</p>
<p>Prix du m<sup>3</sup> de <b>4,40 €/m<sup>3</sup> TTC*</b> au 1er janvier 2023 sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> *sauf usagers de Dannes</p>		



## Les temps forts pour 2023



### Janvier à avril, septembre à décembre

#### Travaux sur les réseaux d'Outreau et du Portel

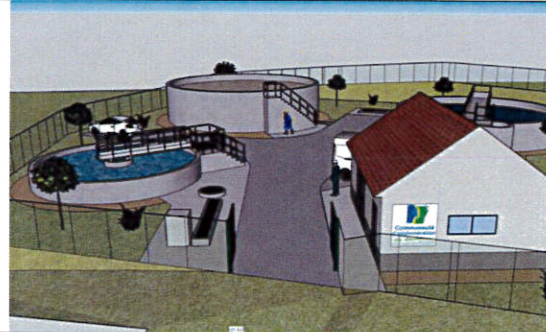
Les travaux du plan d'actions pour la gestion du temps de pluie du système d'assainissement d'Outreau-Le Portel se sont poursuivis tout au long de l'année. Ainsi, **6 chantiers** ont été réalisés au cours de l'année 2023 pour un montant de 992 k€.

Les réseaux des rues Pasteur, Neuville, Maréchal Leclerc et Béthune pour Le Portel et Einstein pour Outreau ont fait l'objet de renouvellement. Les regards mixtes ont aussi été supprimés Rue de la Marne et rue Jules Guesdes à Outreau, soit **1089 mètres**.

### Juin et septembre

#### STEP de Dannes

Poursuite des études de conception de la future station d'épuration de la commune de Dannes. Le projet a été présenté au conseil municipal le 6 juin, puis lors d'une réunion publique le 16 septembre. Ce projet permettra la mise en conformité du système d'assainissement de Camiers et représente un investissement de 3,1 M€.



### Juin et juillet

#### Renouvellement du réseau Rue du Général Mangin à Saint Martin Boulogne

La commune de Saint Martin Boulogne ayant un projet de réfection de la voirie, le renouvellement du réseau unitaire a été réalisé afin de prévenir les interventions ultérieures sur **270 mètres** et pour un montant de 215 k€.

## Juillet à septembre

### Renouvellement du réseau le long de la RD 901 à Isques

Le réseau de transport des eaux usées de la commune d'Isques vers la station d'épuration était fortement dégradé et présentait un risque d'effondrement. Une première partie a été renouvelée à l'été 2023 sur 350 ml. Compte-tenu de la circulation sur la RD901, les travaux ont été limités à la période des vacances scolaires et un fonçage a été réalisé sous le rond-point pour limiter les perturbations. Ces travaux représentent un investissement de 420 k€.



## Novembre et décembre

### Inondations

La CAB a connu un épisode d'inondation particulièrement long sur les mois de novembre et décembre avec des crues des fleuves côtiers, des inondations par ruissellement puis par remontée de nappe. Plusieurs installations de pompage dans la vallée de Liane ont été inondées à plusieurs reprises, ainsi que la station d'Isques. Veolia s'est affairé à remplacer les équipements défectueux (armoires électriques, moteurs des pompes...) pour remettre en service le plus tôt possible les équipements dès que la décrue le permettait. Un nettoyage des collecteurs et de nombreuses réparations ont été réalisées sur les tronçons effondrés ou arrachés.



## Toute l'année

### Renouvellement des contrats de délégation de service public d'assainissement

À la suite de l'état des lieux réalisé en 2022 et par délibération du 9 février 2023, le conseil communautaire a approuvé le regroupement des 12 contrats d'affermage et le recours à la délégation de service public pour l'ensemble du territoire, que ce soit pour l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Le futur contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de 8 ans. La procédure de consultation s'est déroulée entre février 2023 et janvier 2024



## 1.1 Présentation du territoire

La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle regroupe 22 communes pour une superficie de 204,52 km<sup>2</sup>.

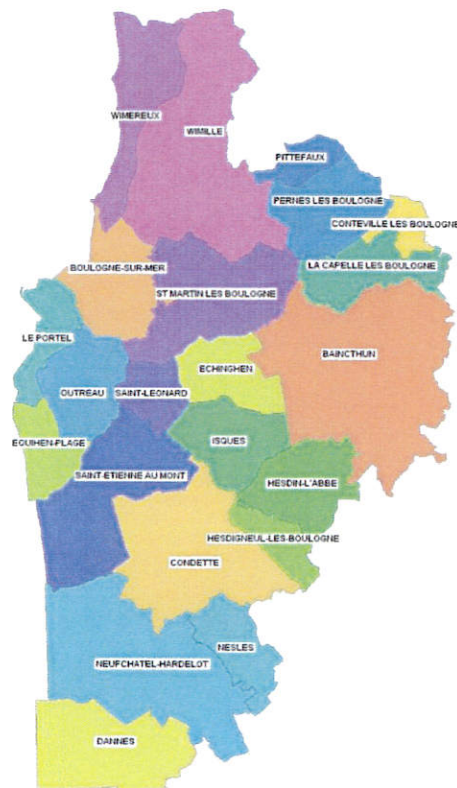
Parmi ses compétences, la CAB gère le service d'assainissement dans sa globalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le transfert de la compétence collecte.

- **Compétences liées au service :**

- ✓ Collecte, Transport et Dépollution des eaux usées
- ✓ Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
- ✓ Gestion des eaux pluviales urbaines

- **Territoire desservi :**

- ✓ Baincthun
- ✓ Boulogne-sur-mer
- ✓ La Capelle-les-Boulogne
- ✓ Condette
- ✓ Conteville-lez-Boulogne
- ✓ Danes
- ✓ Echinghen
- ✓ Equihen-Plage
- ✓ Hesdigneul-les-Boulogne
- ✓ Hesdin l'Abbé
- ✓ Isques
- ✓ Le Portel
- ✓ Nesles
- ✓ Neufchâtel-Hardelot
- ✓ Outreau
- ✓ Pernes-les-Boulogne
- ✓ Pittefaux
- ✓ Saint-Etienne-au-Mont
- ✓ Saint-Léonard
- ✓ Saint-Martin-Boulogne
- ✓ Wimereux
- ✓ Wimille





## 1.2 La gestion du service

La compétence « Assainissement » s'exerce sous la responsabilité du Vice-Président en charge des politiques de l'eau et développement balnéaire, Olivier BARBARIN.

Le service Assainissement est exploité principalement en délégation de service public par voie d'affermage avec un opérateur unique VEOLIA à travers 12 contrats et en partie en prestations de service.

	Nom du Déléataire	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Missions du déléataire
Les STEP reprises au contrat sont les suivantes : Boulogne-sur-mer (SELIANE), Baincthun, Conteville, Lagune de la Capelle, Equihen-plage, Inquéterie, Isques, Landacres, Le Portel, Nesles, Pernes-les-Boulogne et Wimille-Wimereux	VEOLIA	01/01/2016	31/03/2024	Gestion des STEP
Réseaux de Boulogne-sur-mer et Hesdigneul-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2022	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Dannes	VEOLIA	09/08/2016	08/08/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Equihen-Plage	VEOLIA	01/09/2016	31/08/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux d'Hesdin l'Abbé	VEOLIA	01/07/2015	30/06/2027	Gestion des Réseaux
Réseaux de Le Portel	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Outreau	VEOLIA	01/01/2014	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, Conteville-lès-Boulogne, La Capelle-les-Boulogne et Pernes-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Léonard, Saint Etienne-au-Mont, Isques	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Nesles, Neufchâtel-Hardelot et Condette	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Wimille et Wimereux	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux de la ZI de Landacres	Exploitation en régie par la CAB			
Assainissement Non Collectif	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Contrôle des installations

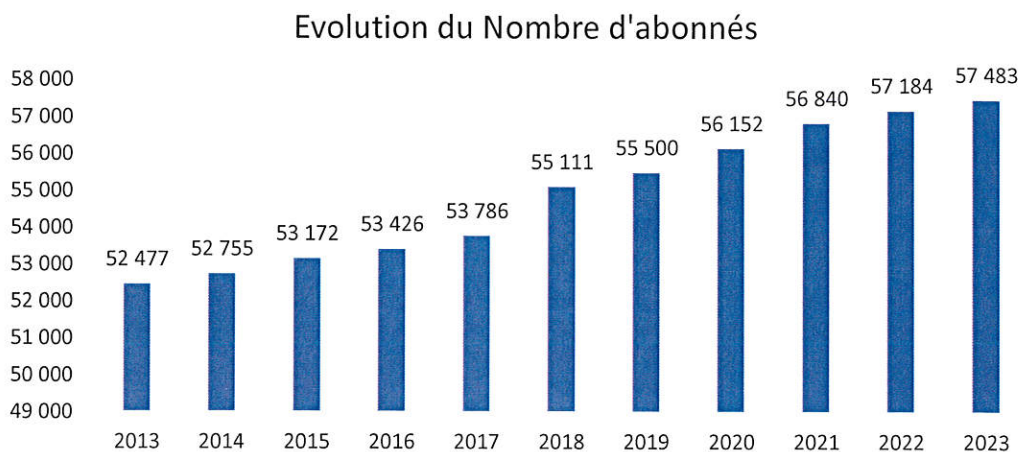
Suite à l'état des lieux réalisé en 2022 et par délibération du 9 février 2023, le conseil communautaire a approuvé le regroupement de tous ces contrats et le recours à la délégation de service public pour l'ensemble du territoire, que ce soit pour l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Le futur contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de 8 ans.

La procédure de consultation s'est déroulée entre février 2023 et janvier 2024. Une seule offre a été déposée à l'issue de l'avis d'appel à concurrence, celle de Veolia. Les négociations ont été menées entre septembre et janvier 2024. Le contrat final est d'un montant de 118 M€ et comprend des engagements sur la maîtrise énergétique, sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les volumes déversés par temps de pluie. Il comporte également un programme de travaux, notamment sur la station Séliane (incinérateur et poste de relèvement intermédiaire).

## 2. Les caractéristiques techniques du service

### 2.1 Les abonnés

En 2023, le service public d'assainissement collectif comptait 57 483 abonnés sur le territoire de la CAB. Le nombre d'abonnés présente une tendance à la hausse ces dernières années



Le service dessert également les activités industrielles et artisanales (abonnés non domestiques). Tout déversement d'eaux usées non-domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées doit être autorisé par la CAB. Cela se traduit par une autorisation administrative de déversement qui peut être complétée le cas échéant d'une convention spéciale de déversement. Au 31/12/2023, le nombre de ces actes administratifs est le suivant :

Localisation	Convention et/ou autorisation de déversement
Séliane	60
Isques, Saint-Léonard et Saint-Étienne-au-Mont	4
Neufchâtel-Hardelot, Condette et Nesles	26
Outreau	2
Inquétrie	3
Wimereux et Wimille	47
ZI Landacres	3
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>



A noter que le nombre (171) de convention et/ou autorisation de déversement était surévalué dans le RPQS 2022. 7 autorisations de déversement ont été délivrées en 2023 :

- Séliane – CRMJ et GBSF Prestation – Transformation des produits de la mer
- Landacres – Coopérative Lait Prairies du Boulonnais – Production de produits laitiers
- Séliane – JP Marée – Atelier de mareyage
- Séliane – Société nouvelle DOLLEANS – Transformation des produits de la mer
- Landacres – ALKOS – Production de cosmétiques
- Séliane – IGOR-NI-France – Commerce en gros de produits de la mer
- Séliane – CMCO Côte d’Opale – Etablissement hospitalier

Les abonnés qui ne sont pas desservis par un réseau font partie du Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC). Ils gèrent leurs eaux usées via leur installation privée. En 2023, le délégataire comptabilise 2 920 abonnés du SPANC. Deux communes (Pittefaux et Echinghen) relèvent entièrement de l’assainissement non collectif.

## 2.2 Les réseaux de collecte

### 2.2.1 Patrimoine et fonctionnement

Le réseau de collecte représente un total de 530 km. Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des différents réseaux d’assainissement eaux usées de la CAB.

Communes	Réseau de collecte gravitaire (en ml)	Réseau sous vide	Réseau de Refoulement (en ml)
Boulogne-sur-Mer et Hesdigneul-lès-Boulogne	123 377	0	2 197
Dannes	6 861	0	885
Equihen-Plage	13 803	0	1 446
Hesdin l'abbé	5 680	0	663
Le Portel	31 616	0	272
Outreau	49 871	0	1 725
Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, La Capelle-lès-Boulogne, Conteville-lès-Boulogne et Pernes-lès-Boulogne	61 540	0	3 144
Isques, Saint-Léonard et Saint-Étienne-au-Mont	44 964	0	5 576
Neufchâtel-Hardelot, Condette et Nesles	84 304	0	10 631
Wimille et Wimereux	55 367	0	6 982
ZI Landacres	6 360	0	0
ZI Liane	4 692	4 692	147
<b>CAB</b>	<b>491 882</b>	<b>4 692</b>	<b>33 668</b>

On distingue deux types d’intervention sur les réseaux d’assainissement :



- Les opérations programmées : ce sont essentiellement les opérations d'auscultation du réseau par caméra, les programmes de curage préventif du réseau
- Les opérations non programmées ou curatives : ce sont les interventions de désobstruction des réseaux et de curage faites en urgence pour rétablir le libre écoulement.

Le tableau ci-après récapitule les interventions réalisées sur les réseaux de collecte des eaux usées en 2023.

Commune	Nombre de désobstruction sur branchements et réseaux	Nombre de désobstruction / 1 000 abonnés	Linéaire de réseau curé (en ml)	Linéaire d'inspection caméra (en ml)
Boulogne-sur-Mer	83	4	17 054	1 587
Hesdigneul-lès-Boulogne			1589	0
Dannes	0	0	813	0
Equihen-Plage	7	5	3 739	0
Hesdin l'Abbé	7	15	3 231	0
Le Portel	13	3	5 661	217
Outreau	18	3	7 347	195
St-Martin-Boulogne	32	6	3 697	38
Baincthun			846	0
La Capelle-lès-Boulogne			748	0
Conteville-lès-Boulogne			655	0
Pernes-lès-Boulogne			886	0
Isques	27	36	941	35
St-Étienne-au-Mont			4 526	708
St-Léonard			2 128	25
Neufchâtel-Hardelot	29	5	12 315	0
Nesles			1 578	0
Condette			1 591	0
Wimereux	42	9	2 401	1 607
Wimille			811	150
ZI Landacres	0	0	0	0
ZI Liane	4	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>5</b>	<b>72 557 (soit 12,1% du linéaire total)</b>	<b>5 562 (soit 0,86% du linéaire total)</b>

L'un des aspects de la performance d'un réseau de collecte s'apprécie au travers de ses conditions d'écoulement par temps sec. On définit un point noir du réseau de collecte, un tronçon de réseau sur lequel il est nécessaire de passer plus de deux fois par an pour curage.

Le détail du nombre de points noirs sur la CAB en 2023 est le suivant :

Points noirs réseaux			
Baincthun	0	Neufchâtel	2
Boulogne	1	Nesles	0
Condette	0	Outreau	6
Conteville	0	Pernes	0
Dannes	1	St Etienne au Mont	2
Equihen	3	St Leonard	0
Hesdigneul	0	St Martin	4
Hesdin l'Abbé	1	Wimereux	2
Isques	0	Wimille	1
La Capelle	0		
Le Portel	8		
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>Pour 100 km (P252.2)</b>	<b>5.85</b>

A noter que le nombre (107) de points noirs réseaux était surévalué dans le RPQS 2022. Le nombre correct était de 36. Il y a donc une légère diminution du nombre de points noirs réseaux (-5) en 2023.

La topographie du territoire impose souvent le recours à des stations de pompage pour acheminer les effluents vers les stations d'épuration. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de postes de refoulement existant sur le réseau d'assainissement eaux usées de la CAB. Parmi les 186 postes, 9 sont dédiés aux eaux pluviales.

Postes de refoulement			
Baincthun	2	Neufchâtel	34
Boulogne	16	Nesles	4
Condette	15	Outreau	6
Conteville	2	Pernes	2
Dannes	5	St Etienne au Mont	12
Equihen	9	St Leonard	14
Hesdigneul	2	Inquétrie	1
Hesdin l'Abbé	6	St Martin	8
Isques	4	Wimereux	24
La Capelle	2	Wimille	12
Le Portel	6		
<b>Total</b>	<b>186</b>		

### 2.2.2 La gestion du temps de pluie

Un autre aspect de la performance des réseaux porte sur la part d'eau claire parasite qu'ils collectent, soit par drainage à cause de défauts d'étanchéité des réseaux, soit par apport d'eau de pluie dans le cas des réseaux unitaires ou de mauvais raccordements.

Ces volumes excédentaires occasionnent des rejets d'eaux non traitées au niveau de déversoirs d'orage, des postes de refoulement ou des points bas des réseaux ainsi que des frais d'exploitation (pompage, traitement...).



Depuis le 1er janvier 2016, la réglementation impose une obligation de résultat sur la limitation de ces volumes déversés. Le critère utilisé est, soit le nombre de jours de déversement qui doit être inférieur à 20 jours par déversoir d'orage et par an (cas de Séliane), soit celui d'un volume déversé et non traité représentant un volume inférieur à 5% du volume total collecté dans l'année (cas de tous les systèmes de la CAB sauf Séliane). Ce seuil s'apprécie sur la base de 5 années.

Deux systèmes d'assainissement ne respectent pas ce seuil : Le Portel et Séliane.

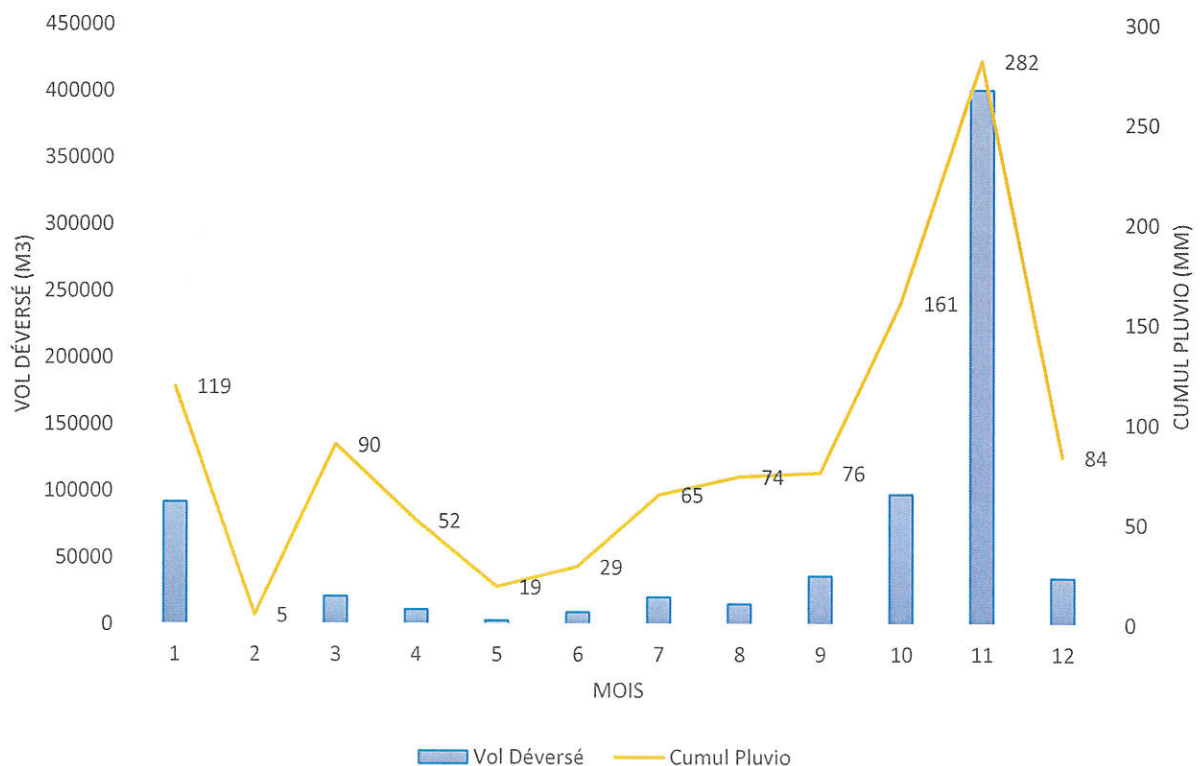
Sur Le Portel, les réseaux, bien que séparatifs, fonctionnent comme des réseaux unitaires, du fait :

- Du caractère aléatoire des branchements : que ce soit pour la partie publique du branchement, ou pour sa partie privée, une majorité des immeubles ont été raccordés au réseau le plus proche ou le plus accessible, sans distinguer eaux usées et eaux pluviales. Ce constat est diffus sur tout le territoire (contexte de la reconstruction d'après-guerre)
- De la présence de regards mixtes (regard de visite dans lequel les deux réseaux sont ouverts et peuvent se mélanger) : 83 regards de ce type ont été identifiés mais ils en existent probablement d'autres.

Le volume déversé au droit des PR Monseigneur Bourgain et PR Plage s'élève à 742 037 m<sup>3</sup>, soit 24% du volume traité dans l'année. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022, justifié par les la pluviométrie en hausse de 25% sur l'ensemble de l'année et par l'épisode pluviométrique exceptionnel d'octobre et novembre.

Une analyse mois par mois a été réalisée. On constate que 83% de ces déversements se concentrent sur 3 mois (janvier, octobre et novembre) où la pluviométrie est supérieure à 100 mm.

Volume déversé en fonction du cumul de pluvio selon les mois

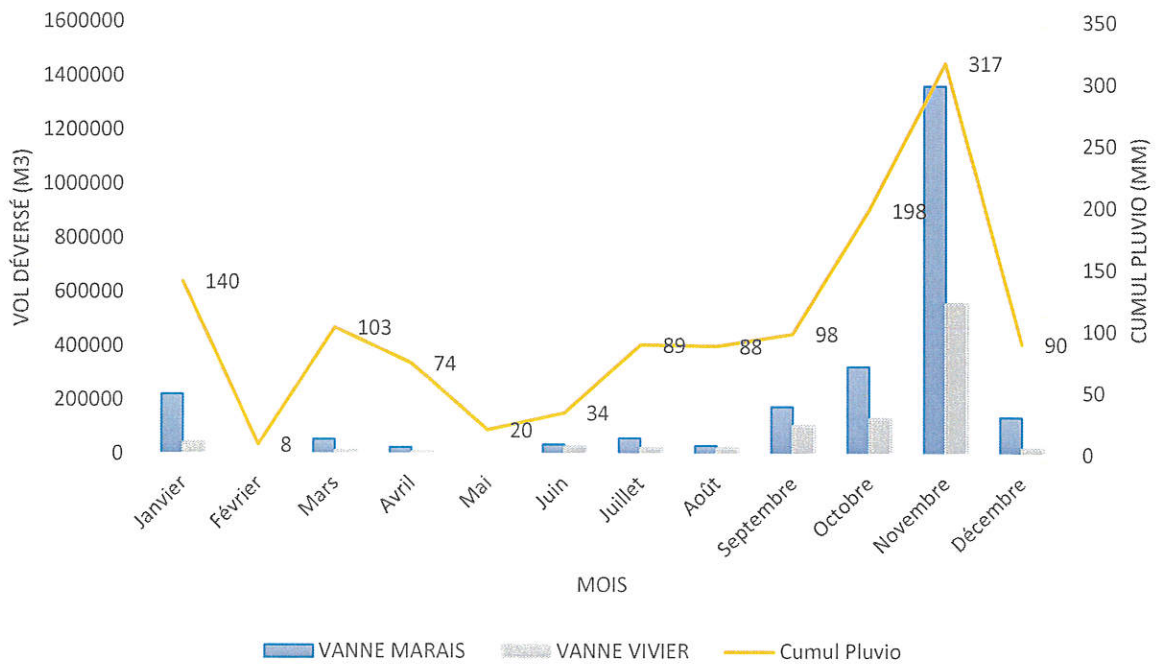




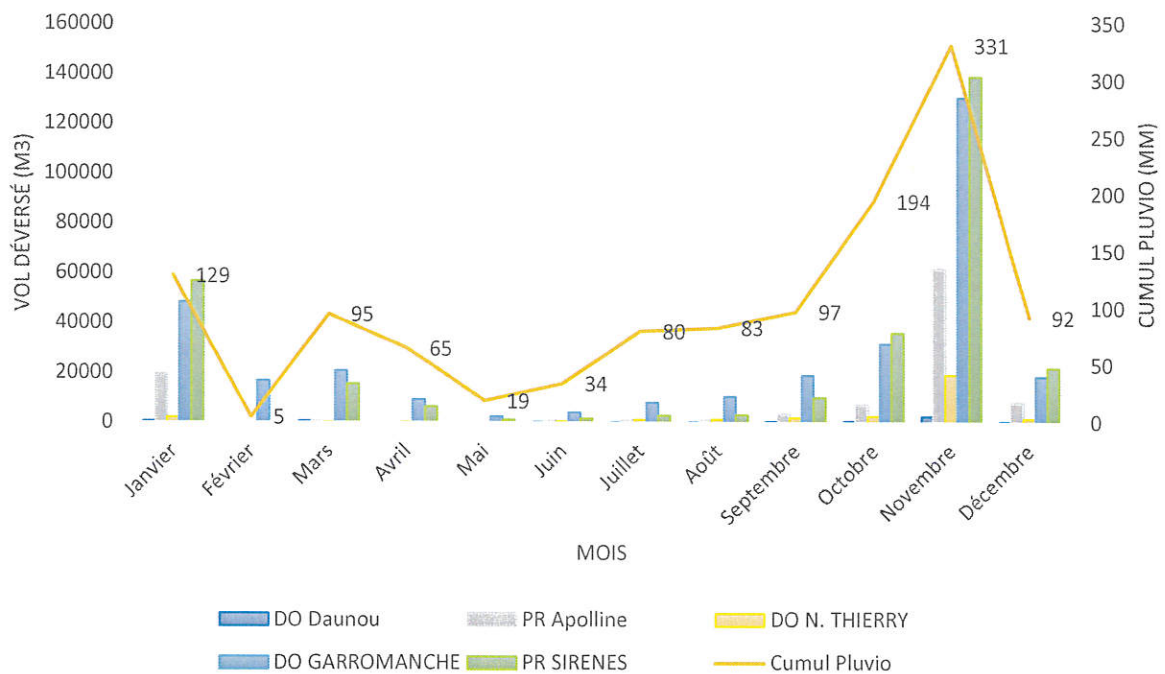
Un plan d'action a été validé par les services de la Police de l'eau en août 2020. Il s'élève à 14,2 M€ et comprend 3 parties : un travail sur les réseaux et les raccordements, la modification de la gestion des eaux pluviales en réduisant la collecte et en favorisant l'infiltration ou la rétention sur site et la création de gros ouvrages (bassins de stockage et renforcement de la station d'épuration).

Sur Séliane, les constats sur les déversements sont identiques. Les déversoirs principaux sont : les vannes Vivier et Marais, le DO Sirène, le DO Garromanche, le DO Appoline et le DO Nicolas Thierry.

Volume déversé par les vannes Vivier et Marais du système SELIANE par mois en fonction du cumul de pluie



### Volume déversé par les DO du système SELIANE par mois en fonction du cumul de pluie



#### 2.2.4 Les aides au raccordement

La CAB a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les subventions aux particuliers dans le cadre de leurs travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif ou de la modification de leur réseaux privés.

A ce titre, la CAB vérifie les travaux réalisés et instruit les dossiers de demande de subvention pour le compte de l'agence de l'Eau.

En 2023, 2 dossiers de subvention ont été instruits pour un montant d'aide apportée de 2 608 €.

## 2.3 Le patrimoine et la performance des stations d'épuration

### 2.3.1 La station d'épuration de Baincthun

Mise en service en 2009, la station d'épuration de Baincthun est d'une capacité de 720 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau d'Echinghen. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

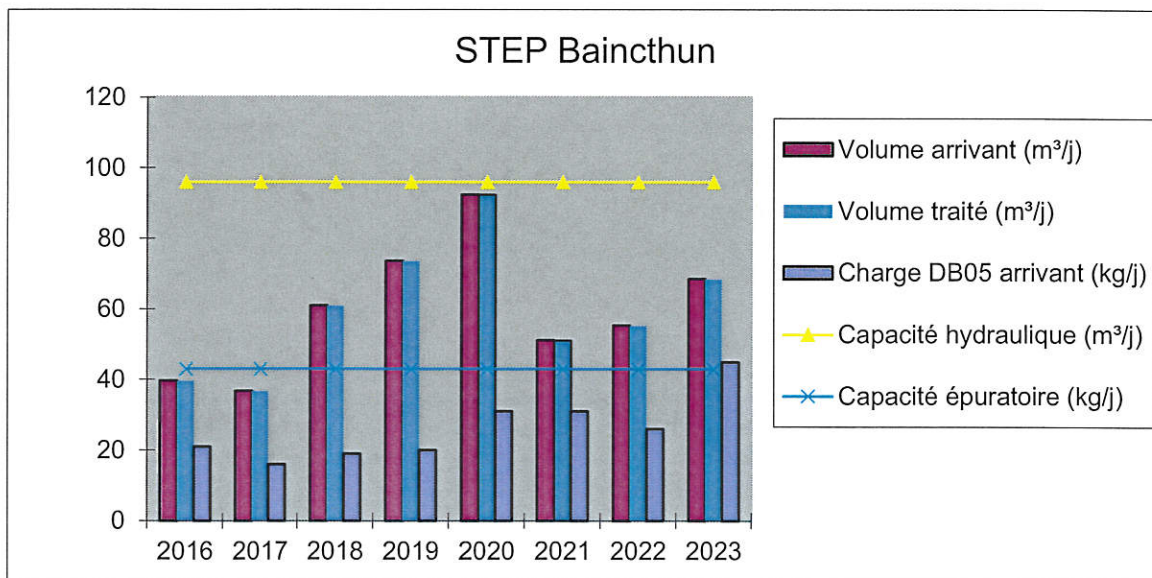
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 100 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 7 juin 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Baincthun sont les suivants :

Baincthun	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	74	92	51	55	69
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	96	96	96	96	96
Charge DB05 arrivant (kg/j)	20	31	31	16	45
Capacité épuratoire (kg/j)	43	43	43	43	43





- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortantes	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	1	31,32	1,26	96,0	42	35		-
DCO	1	51,06	3,09	93,9	103	125		-
DBO5	1	19,59	0,48	97,5	16	25		-
NTK	1	5,13	0,21	95,9	7	-		-
NGL	1	5,13	1,09	78,8	36,4	-		25
Pt	1	0,65	0,27	58,5	9	-		40

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 0.4 tonnes pour l'année 2023 (5.3T en 2022), évacuée à 100% vers la station Séliane.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Baincthun : Conforme.

### 2.3.2 La station d'épuration de Boulogne-sur-Mer - SELIANE

Mise en service en 2006, la station d'épuration de Boulogne sur mer est d'une capacité de 180 000 Equivalents Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

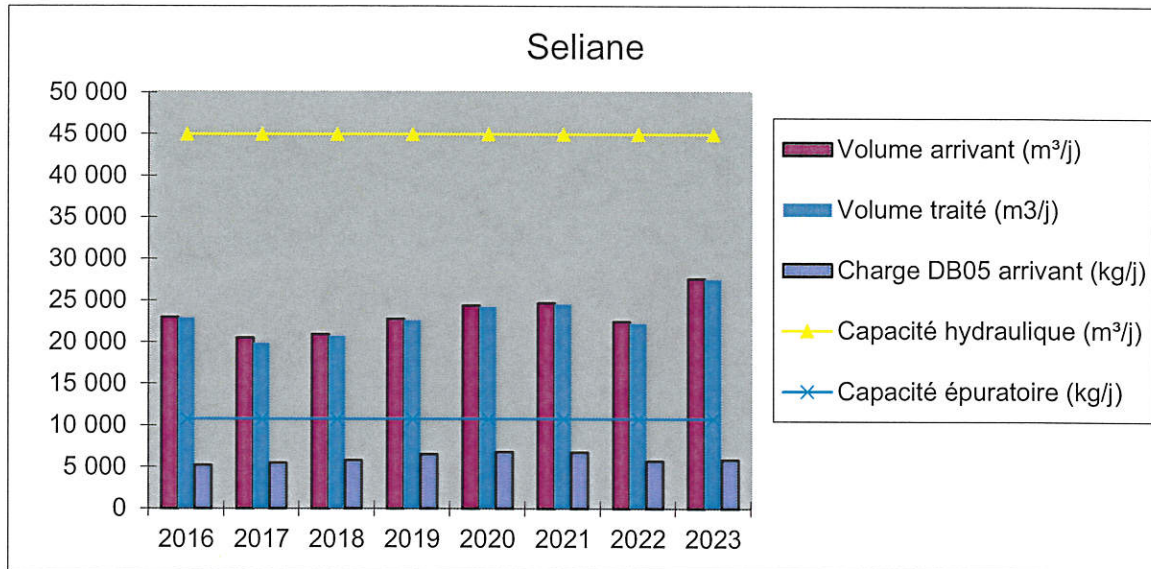
- Prétraitement : Dégrilleurs, Dessableurs / Déshuileurs, Tamiseurs,
- Filière de traitement : Décanteurs primaires, biofiltration, désinfection UV
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse, incinération

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 19 février 2003, modifié les 17 mai 2004, 29 juin 2011, 27 octobre 2017 et 17 Janvier 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Boulogne sur mer sont les suivants :

Seliane	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	22 761	24 383	24 701	22 484	27 625
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	6 516	6 791	6 744	5 688	5 633
Capacité (kg/j) épuratoire	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800



Les charges reçues représentent en moyenne 52 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	156	5 390	248	95,4	8,9	35	OU	75
DCO	156	11 099	1 570	85,9	55,5	125	OU	80
DBO5	156	5 874	485	91,7	17,1	25	OU	90
NTK	104	1 148	113	90,2	4	-		-
NGL	104	1 148	274	76,1	9,8	10	OU	70
Pt	104	143	16	88,8	0,6	1	OU	80

La station d'épuration a présenté 2 bilans non-conforme (1 en 2022) :

- 1 non-conformité sur la DBO5 le 06 mars – valeur rédhitoire - consécutive à un défaut de sonde du PR en entrée entraînant un déversement de 1 087 m3. Ce déversement a engendré un dépassement de la norme rédhitoire.
- 1 non-conformité sur la DBO5 les 03 et 12 décembre – valeur rédhitoire – consécutive à un dysfonctionnement de l'analyseur en ligne du NO3

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 3 212 tonnes pour l'année 2023 (3 635 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 2,4%
- Incinération : 97,6%



- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Boulogne sur mer non conforme pour les motifs suivants :

- La norme rédhibitoire pour le paramètre DBO5 a été dépassée à 3 reprises au cours de l'année 2023.
- Les rejets par temps de pluie représentent plus de 5% du volume annuel produit par le système d'assainissement (9,5%)

### 2.3.3 La Station d'épuration de Conteville-lès-Boulogne

Mise en service en 2011, la station d'épuration de Conteville-lès-Boulogne est d'une capacité de 360 Equivalent Habitants et son rejet se fait via un fossé dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m3 avant évacuation sur Séliane

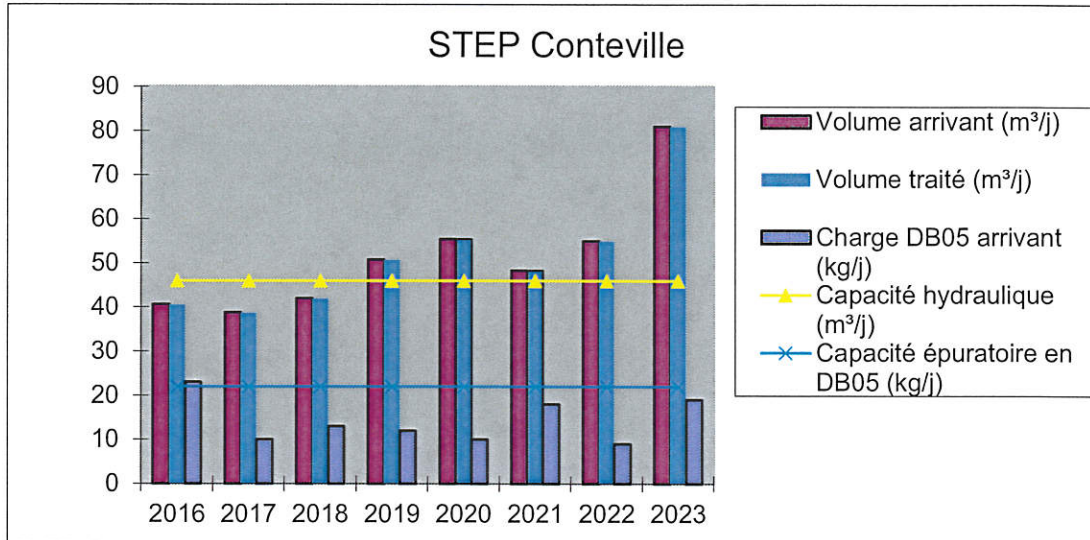
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 30 septembre 2010, complété le 26 mars 2013.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Conteville sur mer sont les suivants :

Conteville	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	51	55	48	55	81
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	46	46	46	46	46
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	12	10	18	9	19
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	22	22	22	22	22





Les charges moyennes reçues représentent 86 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortantes	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	4	21,3	1,4	93,4	16,8	30		-
DCO	4	45,65	4,3	90,6	51,8	90		-
DBO5	4	18,07	0,9	95,0	10,7	20		-
NTK	1	6,47	0,71	89,0	8,4	-		-
NGL	1	6,47	4,14	36,0	48,8	-		-
Pt	1	0,8	0,2	75,0	6,7	-		-

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 2,5 tonnes pour l'année 2023 (2.4 T en 2022), évacuée vers Séliane.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Conteville-lès-Boulogne : Conforme

### 2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage

Mise en service en 1989, la station d'épuration d'Equihen-Plage est d'une capacité de 9 300 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la manche. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous.

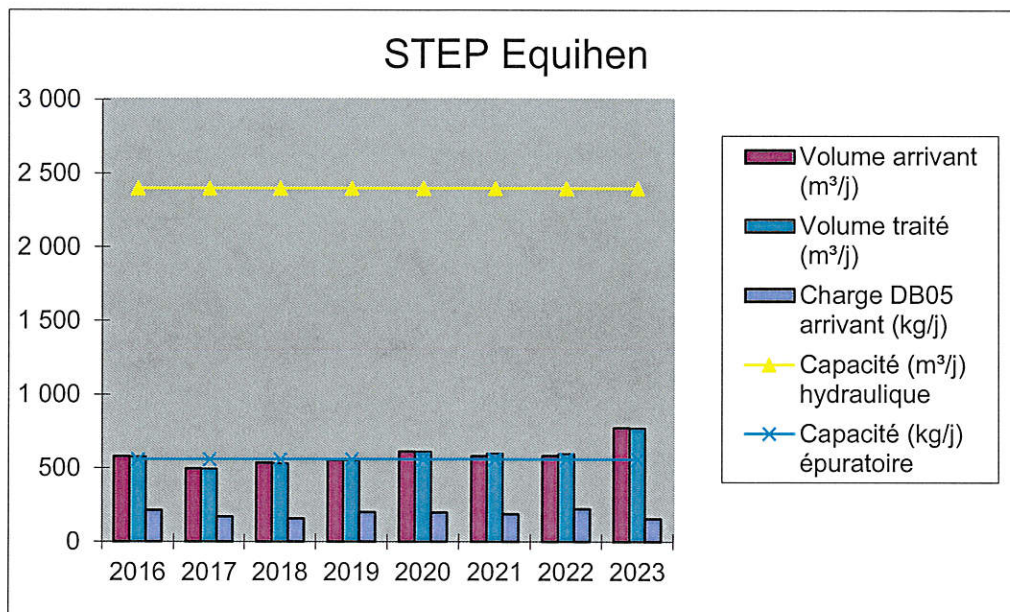
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : silo à boue, filtre à bande.

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 12 décembre 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration d'Equihen-Plage sont les suivants :

Equihen	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	555	611	582	583	771
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Charge DB05 arrivant (kg/j)	201	198	187	224	155
Capacité (kg/j) épuratoire	560	560	560	560	560



Les charges moyennes reçues représentent 27 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortantes	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/L)	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)			Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	12	203	2,95	98,5	3,4	30		90
DCO	12	425	24,5	94,2	27,7	90		80
DBO5	12	170	3,7	97,8	4,1	20		80
NTK	4	56,4	7,7	86,3	6,9	-		-
NGL	4	56,4	10,65	81,1	12,4			
Pt	4	6,62	3,3	50,2	3,3			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.



- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 36,6 tonnes pour l'année 2023 (60,6 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Equihen-Plage non conforme suite à un contrôle effectué par l'Agence de l'Eau pour un défaut de sonde au point d'autosurveillance A2.

### 2.3.5 La station d'épuration d'Isques

Mise en service en 2014, la station d'épuration de Isques est d'une capacité de 9 750 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

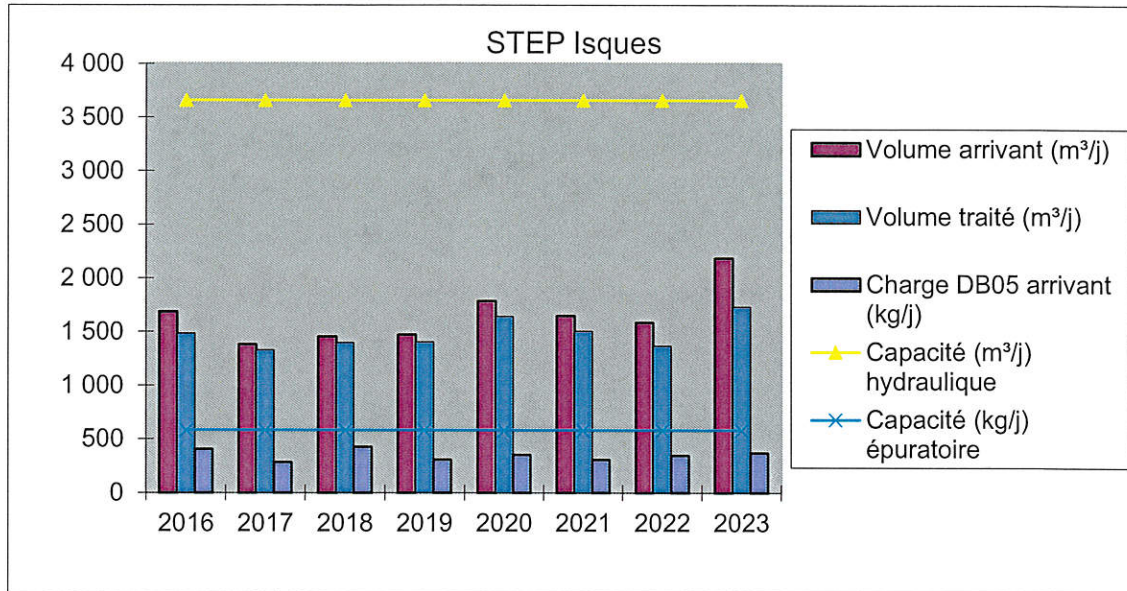
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 5 octobre 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Isques sont les suivants :

Isques	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	1 473	1 786	1 646	1 584	2 185
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	3 660	3 660	3 660	3 660	3 660
Charge DB05 arrivant (kg/j)	306	352	307	346	370
Capacité (kg/j) épuratoire	585	585	585	585	585





Les charges moyennes reçues représentent 63 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	24	407	19	95,3	8,6	30		90
DCO	24	908	61	93,3	26,8	90		80
DBO5	24	393	12	96,9	5,6	20		80
NTK	12	118	12	89,8	5,4	-		-
NGL	12	118	16	86,4	7,1	15		70
Pt	12	12	2	83,3	0,9	2		80

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 95 tonnes pour l'année 2023 (125,3 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Isques : Conforme.

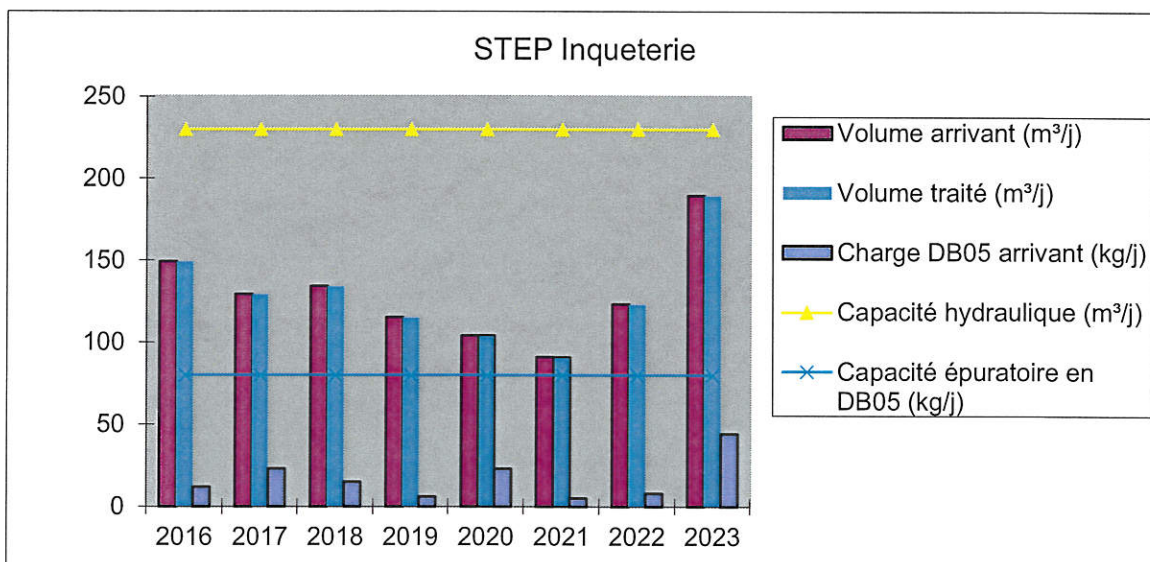
### 2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie

Mise en service en 1984, la station d'épuration de l'Inqueterie est d'une capacité de 1 333 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau des Près Pourris. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et décanteur lamellaire)
- Filière de traitement des boues : stockage dans un silo à boues de 100 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane
- 

Cette station d'épuration n'a pas encore d'arrêté préfectoral.

Inqueterie	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	115	104	91	123	189
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	230	230	230	230	230
Charge DB05 arrivant (kg/j)	6	23	5	8	44
Capacité (kg/j) épuratoire	80	80	80	80	80



Les charges moyennes reçues représentent 55 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :



	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	2	37,6	0,75	98,0	9,2	-		50
DCO	2	50	2,35	95,3	28,7	200		60
DBO5	2	19,2	0,51	97,3	6,3	35		60
NTK	2	5,2	0,16	96,9	2	-		-
NGL	2	5,2	1,14	78,1	13,9	-		-
Pt	2	0,7	0,23	67,1	2,8	-		-

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 0,6 tonnes pour l'année 2023 (1.8 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Incinération : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de l'Inqueterie : Conforme

### 2.3.7 La station d'épuration de La Capelle-les-Boulogne

- Description de l'ouvrage

Mise en service en 2009, la station d'épuration de La Capelle les Boulogne est d'une capacité de 533 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau de la Corette. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur
- Filière de traitement : lagunage

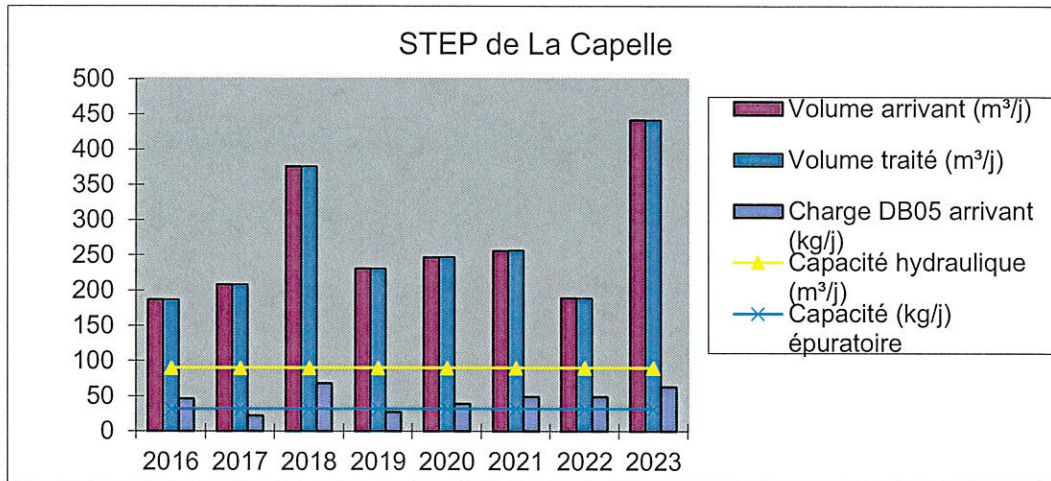
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 29 octobre 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de La Capelle sont les suivants :

La Capelle	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	231	247	256	188	442
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	90	90	90	90	90
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	27	39	49	49	63
Capacité (kg/j) épuratoire	32	32	32	32	32





Les charges moyennes reçues représentent 196 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	2	131	5,3	96,0	12	150		-
DCO	2	215	14,5	93,3	32,7	90		-
DBO5	2	63	1,9	97,0	4,4	30		-
NTK	2	12,6	1,65	86,9	3,7	-		-
NGL	2	12,6	2	84,1	4,6	20		-
Pt	2	1,5	0,4	73,3	0,9	-		-

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet

- Gestion des boues et sous-produits

S'agissant d'une lagune et en l'absence de curage, il n'y a pas de boues produites

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de la Capelle-lès-Boulogne : Conforme

### 2.3.8 La station d'épuration de Landacres

Mise en service en 2002 et agrandie en 2017, la station d'épuration de Landacres est d'une capacité de 19 500 Equivalent Habitants et son rejet se fait le Rieux, affluent de la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 8 janvier 2014, complété les 18 juin 2014 et 3 novembre 2017. Elle traite les effluents des communes d'Hesdigneul-lès-Boulogne et

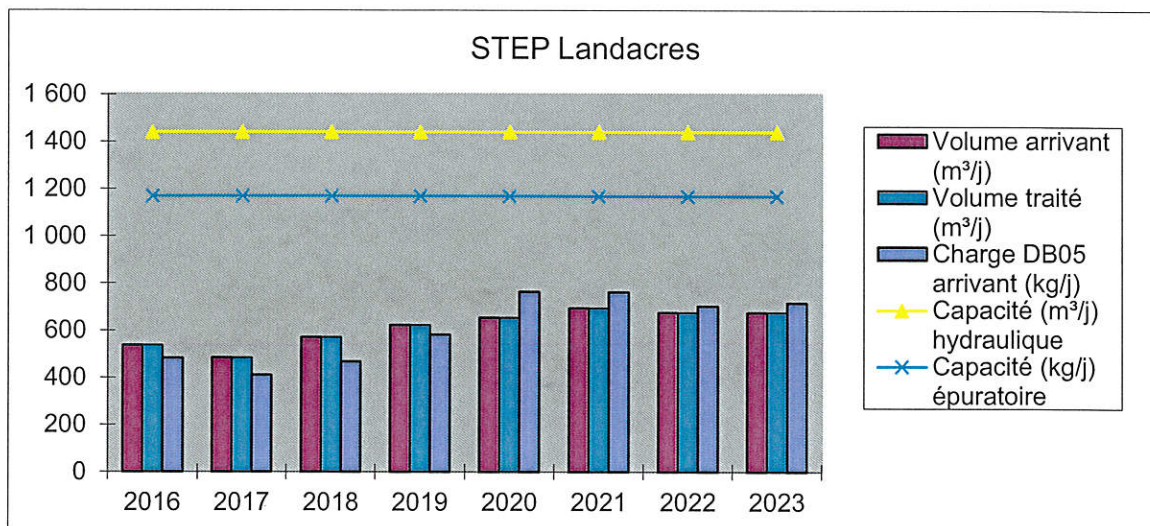


d'Hesdin l'Abbé, ainsi que les industriels installés sur la zone de Landacres. Les rejets industriels étant prépondérants, cette station n'est pas considérée comme une station urbaine.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Landacres sont les suivants :

Landacres	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	624	654	694	676	675
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440
Charge DB05 arrivant (kg/j)	582	764	763	702	717
Capacité (kg/j) épuratoire	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170



Les charges moyennes reçues représentent 61 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	104	360	3,3	99,1	5,3	20		-
DCO	52	1 325	19	98,6	30,1	100		-
DBO5	104	721	1,3	99,8	2,2	15		-
NTK	24	74	1,1	98,5	1,8	7		-
NGL	24	74	3,6	95,1	5,7	15		-
Pt	24	116	0,7	99,4	1,3	2		-

La station d'épuration a présenté 25 bilans non-conformes (24 en 2022) :

- 1 non-conformité sur les matières extractibles à l'hexane et NGL le 02 février – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur les matières extractible à l'hexane le 01 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 13 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 14 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 19 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 21 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 28 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 29 juin – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 04 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 06 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 10 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 12 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 18 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau et le phosphore le 19 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 24 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 27 juillet – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur les MES et le phosphore le 02 août – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau et le phosphore le 23 août – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 04 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau et le phosphore le 06 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 11 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 14 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 18 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la température de l'eau le 21 septembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur le phosphore le 28 septembre – valeur non réhabilitaire

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 127.7 tonnes pour l'année 2022 (99.8 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100%

- Conformité

La station d'épuration est mixte, recevant des effluents industriels et domestiques. La police de l'eau n'émet pas de jugement de conformité.

### 2.3.9 La station d'épuration de Le Portel

Mise en service en 1994, la station d'épuration de Le Portel est d'une capacité de 36 700 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Manche via le Rieu Cat. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,



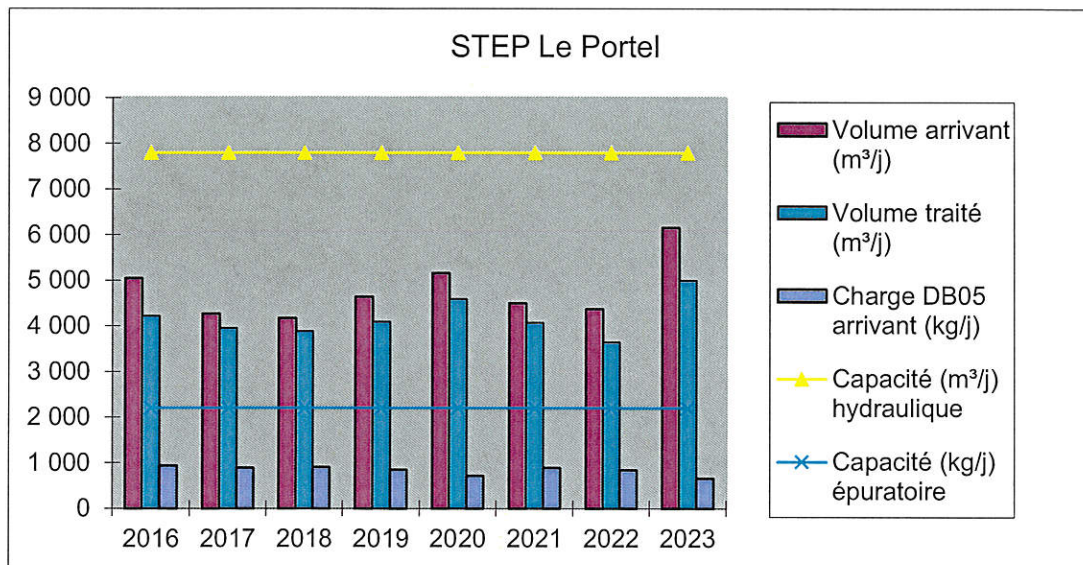
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 et d'un arrêté complémentaire du 13 janvier 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Le Portel sont les suivants :

Le Portel	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	4 644	5 158	4 498	4 370	6 157
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Charge DB05 arrivant (kg/j)	848	710	886	838	662
Capacité (kg/j) épuratoire	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200



Les charges reçues représentent en moyenne 31 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes.

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	52	812	84,2	89,6	13,3	30	OU	90
DCO	52	1 680	196,7	88,3	30,4	90	OU	80
DBO5	52	711	36	94,9	5,9	20	OU	80
NTK	24	206	27,1	86,8	4,1	-		-
NGL	24	206	51,7	74,9	7,9	15	OU	70
Pt	24	24	6,5	72,9	1	2	OU	80



La station d'épuration a présenté 2 bilans non-conforme (3 en 2022) :

- 1 non-conformité sur MES le 07 aout – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur MES le 28 novembre – valeur non rédhibitoire

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 211,6 tonnes pour l'année 2023 (237,6 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Le Portel non conforme car les rejets par temps de pluie représentent plus de 5% du volume annuel produit par le système d'assainissement (22%) La CAB s'est engagée sur un programme de travaux, validé par la police de l'eau le 23 juillet 2020, afin de limiter ces déversements.

### 2.3.10 La station d'épuration de Nesles

Mise en service en 2010, la station d'épuration de Nesles est d'une capacité de 14 583 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau du Longpré. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : système membranaire
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

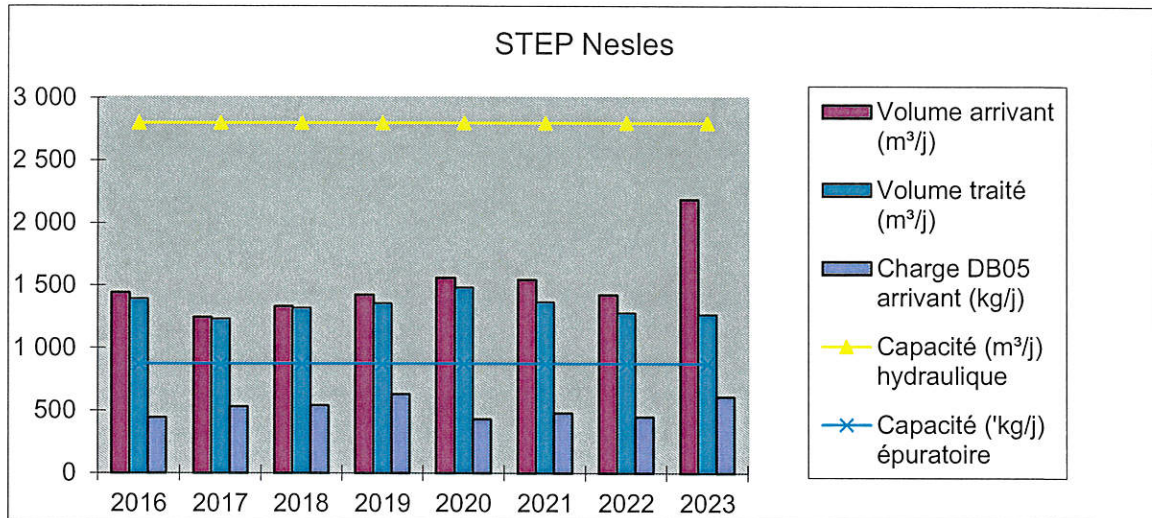
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 18 mai 2021 complété par un arrêté du 13 janvier 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Nesles sont les suivants :

STEP Nesles	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	1 424	1 559	1 545	1 424	2 188
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
Charge DB05 arrivant (kg/j)	629	431	479	447	610
Capacité (kg/j) épuratoire	875	875	875	875	875





Les charges reçues représentent en moyenne 69 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortantes	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	24	809	93	88,5	43,1	30		90
DCO	24	1 487	232	84,4	110,7	90		80
DBO5	24	594	83	86,0	39,3	20		80
NTK	12	144,6	36	75,1	16,9	-		-
NGL	12	144,6	47,7	67,0	21,4	10		70
Pt	12	19,6	4,8	75,5	2,2	2		80

La station d'épuration a présenté 13 bilans non-conforme (7 en 2022) :

- 1 non-conformité sur la DBO5 et la DCO le 25 janvier – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur les *E.coli* le 08 février – valeur non rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 22 février – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 09 mars – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 et la DCO le 13 avril – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 25 avril – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 09 mai – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 et la DCO le 22 mai – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 01 aout – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur les MES le 16 octobre – valeur non rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 23 novembre – valeur rédhitoire
- 1 non-conformité sur les MES le 05 décembre – valeur non rédhitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 18 décembre – valeur non rédhitoire



La station a connu une nette dégradation de ses performances de traitement que le délégataire Veolia explique par la dégradation de l'état des membranes, dont le renouvellement est programmé pour le dernier trimestre 2024.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 100.7 tonnes pour l'année 2023 (146,7 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Nesles non conforme pour insuffisance de traitement.

### 2.3.11 La station d'épuration de Pernes-les-Boulogne

Mise en service en février 2018, la station d'épuration de Pernes-les-Boulogne est d'une capacité de 365 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

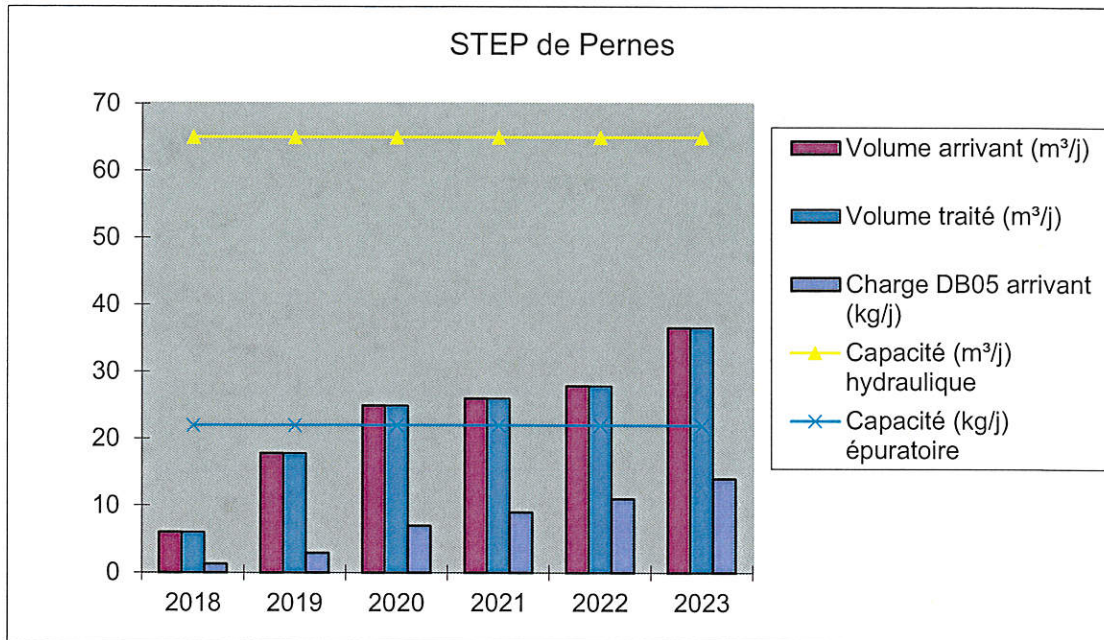
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m3 avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration a été autorisée par un récépissé du 9 février 2016.

#### Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Pernes sont les suivants :

Pernes les Boulogne	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	18	25	26	28	37
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	65	65	65	65	65
Charge DB05 arrivant (kg/j)	3	3	9	11	14
Capacité (kg/j) épuratoire	22	22	22	22	22



Les charges reçues représentent en moyenne 64 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	4	11,5	0,29	97,5	12,6	30	OU	90
DCO	4	28,9	1,75	93,9	76,4	90	OU	80
DBO5	4	12,3	0,34	97,2	14,9	20	OU	80
NTK	4	3,9	0,12	96,9	5,2	20	OU	70
NGL	4	3,9	0,93	76,2	40,7	-		
Pt	4	0,46	0,2	56,5	8,8	-		

La station respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 2,4 tonnes pour l'année 2023 (1,1 T en 2022), évacuée vers la station Séliane.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Pernes-lès-Boulogne : Conforme



### 2.3.12 La station d'épuration de Wimereux

Construite en février 1980 et réhabilitée en 2017, la station d'épuration de Wimereux est d'une capacité de 25 000 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

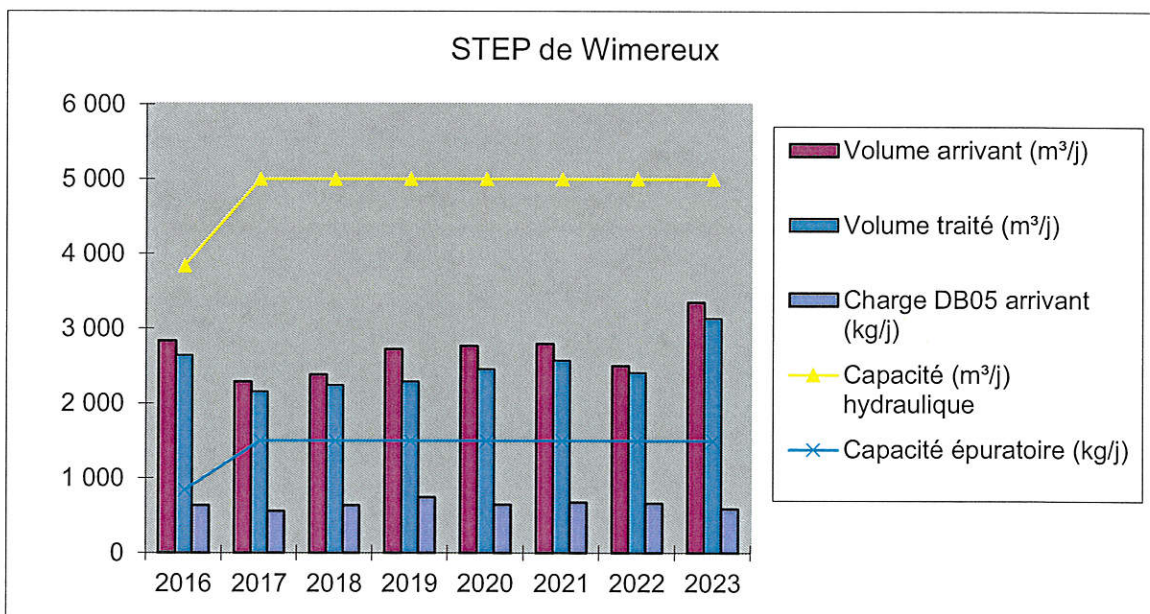
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : filtre presse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 13 février 2019, complété par un arrêté du 13 janvier 2023.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Wimereux sont les suivants :

Wimereux	2019	2020	2021	2022	2023
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	2 724	2 764	2 797	2 502	3 347
Capacité (m <sup>3</sup> /j) hydraulique	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Charge DB05 arrivant (kg/j)	743	644	676	660	588
Capacité (kg/j) épuratoire	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500



Les charges reçues représentent en moyenne 39 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrantes	Charges sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/L)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)
MES	24	659	40	93,9	11,9	30	OU	90
DCO	24	1 430	110	92,3	35,2	90	OU	80
DBO5	24	626	23,6	96,2	8,1	20	OU	80
NTK	12	168	12,8	92,4	4,3	-		-
NGL	12	168	15,6	90,7	4,9	15	OU	70
Pt	12	19,4	3,9	79,9	1,3	2	OU	80

La station d'épuration a présenté 1 bilan non-conforme (1 en 2022) :

- 1 non-conformité sur la DBO5, les MES et la DCO le 09 mars – valeur rédhitoire
- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 287,8 tonnes pour l'année 2023 (228,8 T en 2022), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Valorisation agricole : 100%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Wimereux : Non Conforme (dépassement de la valeur rédhitoire sur le paramètre DBO5 en mars).



## 2.3 Les études et travaux

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a réalisé en 2023 les études et travaux suivants :

### Chantiers

- Renouvellement et chemisage du réseau – Le Portel – Boulevard Pasteur – 210 ml - 163k€
- Renouvellement du réseau – Le Portel - Rue de la Neuville – 235 ml - 245k€
- Renouvellement du réseau – Le Portel - Rue du Maréchal Leclerc – 210 ml - 165k€
- Renouvellement du réseau – Le Portel – Avenue de Béthune – 330 ml - 290k€
- Renouvellement du réseau – Outreau – Rue Einstein – 104 ml – 96 k€
- Suppression de regards mixtes – Le Portel – Avenue de Béthune – 6 u
- Suppression de regards mixtes – Le Portel – Rue de la Marne et rue Einstein – 17 u – 33 k€
- Extension du réseau – Conteville – Rue des croix – 60 ml - 40k€
- Chemisage de réseau d'eaux pluviales – Wimereux – parking sud - 75 ml – 31 k€
- Chemisage de réseau d'eaux usées – Wimereux – parking sud - 85 ml - 36k€
- Réhabilitation du réseau – Isques – RD 901 – 350 ml - 420k€
- Renouvellement du réseau – Saint Martin Boulogne – Rue du Général Mangin – 270 ml - 215k€
- Déplacement du réseau – Outreau – Rue Lucien Henon – 51 ml - 34 k€
- Réparations du réseau d'eaux pluviales – 15 interventions - 152 k€ (Baincthun, Dannes, Condette, La Capelle, Neufchâtel-Hardelot, Nesles, Wimille et Wimereux)

### Etudes

- Poursuite des études préalables à la construction d'un bassin de stockage-restitution au square Ansel et à l'aménagement de la station d'épuration du Portel
- Poursuite des études préalables à la construction d'une station d'épuration sur la commune de Dannes
- Schémas directeurs d'assainissement – Phase I - Recueil et consolidation des données reconnaissances sur site
- Etude de faisabilité pour le déplacement des collecteurs de stockage par temps de pluie implantés dans les berges du Wimereux.
- Campagnes de mesure des micropolluants dans les eaux entrantes et sortantes des stations d'épuration de Séliane, Le Portel, Nesles, Wimereux (RSDE)

Le délégataire a réalisé les travaux suivants :

- 122 opérations de maintenance des réseaux et branchements
- 16 réparations ponctuelles sur réseau EU et 11 sur réseau EP
- 54 renouvellements de branchements

Enfin, des avis sont délivrés sur les projets d'extensions de réseaux (eaux usées et eaux pluviales) portés par les aménageurs dans l'hypothèse de leur intégration future au patrimoine du service d'assainissement. Pour 2023, les projets suivants ont été instruits :

- Boulogne – Rue Edmond Hedouin
- Condette – Allée des Perdrix, Résidence « le Moulin »

## 2.4 L'assainissement non collectif

En 2023, le service a réalisé :

- 45 contrôles de conception d'installations neuves ou réhabilitées
- 5 contrôles de bonne exécution d'installations neuves ou réhabilitées
- 179 diagnostics initiaux de bon fonctionnement et d'entretien dont
  - 130 lors de campagne initiée par le SPANC
  - 49 lors de vente

Le Délégué a réalisé 179 diagnostics sur les communes de Baincthun, Condette, Conteville-lès-Boulogne, Echinghen, Hesdigneul-lès-Boulogne, Hesdin l'Abbé, La Capelle-lès-Boulogne, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Pernes-les-Boulogne, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille, dont le bilan est le suivant :

Bilan des contrôles	2023
Absence d'installation	15
Installation non conforme – Travaux < 4 ans	4
Installation non-conforme sans danger	131
Aucune non-conformité avec recommandation	13
Aucune non-conformité sans recommandation	16

## 3. Les caractéristiques financières du service

### 3.1 Tarification

#### 3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées

Avec la prise de compétence collecte des eaux usées, la communauté d'agglomération du boulonnais a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement (part collecte) sur 5 ans. Ainsi, le tarif cible pour la part d'un délégataire et pour la part de la collectivité est atteint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les tarifs applicables pour la collecte des eaux usées aux 01/01/2024 sont les suivants :

	Part de la CAB		Part du Délégué	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m <sup>3</sup>	En €	En €/m <sup>3</sup>
Toutes les communes (sauf Echinghen et Pittefaux en ANC)	30,00	0,3885	0,00	0,8649
ZI Liane	0,00	0,4500	243.08	0,7230
ZI Landacres	0,00	0,0400	0,00	0,0000



### 3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées

Les tarifs applicables pour l'épuration des eaux usées aux 01/01/2023 sont les suivants :

	Part de la CAB		Part du Déléataire	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m <sup>3</sup>	En €	En €/m <sup>3</sup>
Toutes les communes de la CAB sauf Echinghen, Pittefaux (ANC exclusif) et Dannes	0,00	0,3500	0,00	1,9383
Dannes	0,00	1,5194	0,00	0
ZI Liane	0,00	0,3500	0,00	1,9383
ZI Landacres	0,00	0,3500	0,00	1,9383

### 3.1.3 Impact sur la facture 120 m<sup>3</sup>

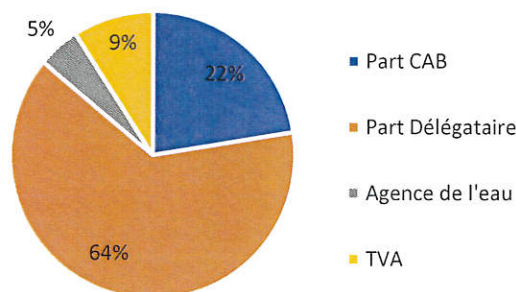
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant d'une facture pour le service assainissement d'un usager domestique consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année est de 528,96 € TTC (soit 4,41 € TTC/m<sup>3</sup>).

Les eaux usées de la commune de Dannes sont traitées par la STEP de Camiers gérée par la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois. C'est pourquoi les usagers de Dannes bénéficient d'un tarif différent. Ainsi, le montant d'une facture pour le service assainissement d'un usager domestique de Dannes consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année est de 427,47 € TTC (soit 3,56 € TTC/m<sup>3</sup>).

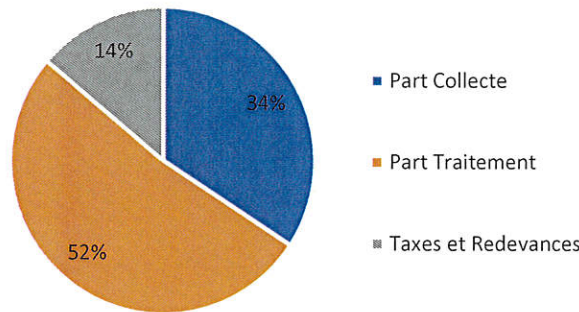
Pour information, le prix moyen observé sur le bassin Artois Picardie est de 2,46 €/m<sup>3</sup> (Résultats de l'enquête de 2020).

Un exemple de facture 120 m<sup>3</sup> pour chacune des communes de la CAB est fourni en annexe. Les décompositions par acteur et par service sont présentées ci-après pour toutes les communes sauf Dannes.

Décomposition de la facture d'eau par acteur



### Décomposition de la facture d'eau par Service



#### 3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif

Pour l'assainissement non collectif, les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sont les suivants :

	Prix en Euros HT
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	47,97 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	117,25 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	79,15 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	142,18 €
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	48,13 €

#### 3.1.5 Recettes d'exploitation

Cette tarification amène les recettes d'exploitation suivantes :

	En 2023	
	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés (Part fixe et proportionnelle)	4 884 950,03 €	12 486 047,00 €
Facturation des frais de contrôle au délégataire	16 116,39 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	648 835,00 €
Subventions (Primes épuratoires)	334 374 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €



### 3.2 Financement des Investissements

- **Montant financier de la section investissement**

La CAB pour réaliser les travaux cités au chapitre 2.3, a engagé les montant suivants de la section investissement du budget Annexe Assainissement de la CAB :

Montants des travaux engagés en 2023	1 697 520,76 €
Montants des subventions perçues en 2023	1 306 477,93 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	0,00 €

- **État de la dette du service (en €)**

L'état de la dette au 31 décembre 2023 du budget Annexe Assainissement de la CAB fait apparaître les valeurs suivantes :

En-cours de la dette (montant restant dû)		13 129 296,43 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	2 440 137,70 €
	intérêts	423 797,44 €

- **Amortissements**

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements du budget Annexe Assainissement de la CAB a été de 2 896 450,05 €.

### 3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2023, le service a reçu 34 demandes d'abandon de créances, pour un montant total de 3 280 € abandonné ou versé à un fonds de solidarité.

## ANNEXES –

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des usagers (toutes les communes sauf Dannes)

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité) 30,00 €			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> ) 120 0,8705 € 104,46 €			
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> ) 120 0,3885 € 46,62 €			
<b>Total Collecte des eaux usées 181,08 €</b>			
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> ) 120 1,9383 € 232,60 €			
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> ) 120 0,3500 € 42,00 €			
<b>Total Traitement des eaux usées 274,60 €</b>			
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> ) 120 0,2100 € 25,20 €			
<b>Total Agence de l'Eau 25,20 €</b>			
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%) 0,1 48,09 €			
<b>Total TVA 48,09 €</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT 480,88 €</b>			
<b>Assainissement - Total TTC 528,96 €</b>			
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup> 4,41 €</b>			



- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des usagers de la commune de Dannes

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,8705 €	104,46 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,3885 €	46,62 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			
<b>181,08 €</b>			
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,0000 €	0,00 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )			
	120	1,5194 €	182,33 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			
<b>182,33 €</b>			
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )			
	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			
<b>25,20 €</b>			
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)			
	0,1		38,86 €
<b>Total TVA</b>			
<b>38,86 €</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			
<b>388,61 €</b>			
<b>Assainissement - Total TTC</b>			
<b>427,47 €</b>			
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			
<b>3,56 €</b>			

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des usagers de la ZI Liane

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			243,08 €
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,7230 €	86,76 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4500 €	54,00 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>383,84 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,9383 €	232,60 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>274,60 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		68,36 €
<b>Total TVA</b>			<b>68,36 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>683,64 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>752,00 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>6,27 €</b>



- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des usagers de la ZI Landacres

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,0000 €	0,00 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,0400 €	4,80 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )			
	120	1,9383 €	232,60 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )			
	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )			
	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)			
	0,1		30,46 €
<b>Total TVA</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			
<b>Assainissement - Total TTC</b>			
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			



● Synthèse des indicateurs de performance Collecte

indicateurs descriptifs	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.		D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	
	112 416		145	
	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>		P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.	
	Toutes les communes sauf Dannes	4,41 €	NC	
	Dannes	3,56 €		
	ZI Liane	6,27 €		
	ZI Landacres	2,79 €		



indicateurs de performance	P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées.	
	Barème sur 120	
	Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	92
	Dannes	94
	Equihen-Plage	95
	Hesdin l'Abbé	95
	Le Portel	90
	Outreau	94
	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	95
	SIA Pont de briques	95
	SIA NHNC	95
	SIA Wimille Wimereux	92
	ZI Liane	85
	ZI Landacres	15
	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau.	
Boulogne sur mer	0.8	
Dannes	12.9	
Equihen-Plage	19.67	
Hesdigneul les Boulogne	0	
Hesdin l'Abbé	15.77	
Le Portel	25.09	
Outreau	11.63	
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	6.18	
SIA Pont de briques	3.96	
SIA NHNC	2.11	
SIA Wimille Wimereux	4.56	
ZI Liane	0	
ZI Landacres	0	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.		
0,33%		

P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pas les réseaux de collecte des eaux usées.	
Barème sur 120	
Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	110
Dannes	100
Equihen-Plage	100
Hesdin l'Abbé	100
Le Portel	110
Outreau	110
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	100
SIA Pont de briques	100
SIA NHNC	110
SIA Wimille Wimereux	110
ZI Liane	NC*
ZI Landacres	NC*

P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.	
en u/1000 habitants	
Boulogne sur mer	0
Dannes	0
Equihen-Plage	0
Hesdigneul les Boulogne	0
Hesdin l'Abbé	0
Le Portel	0
Outreau	0
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	0
SIA Pont de briques	0
SIA NHNC	0
SIA Wimille Wimereux	0
ZI Liane	0
ZI Landacres	0

\* Aucun point n'est soumis à une obligation de mesure


indicateurs financiers	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	
	Boulogne sur mer /Hesdigneul	4,31%
	Dannes	2,06%
	Equihen-Plage	2,56%
	Hesdin l'Abbé	0,23%
	Le Portel	3,71%
	Outreau	2,48%
	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	1,95%
	SIA Pont de briques	1,86%
	SIA NHNC	1,78%
	SIA Wimille Wimereux	1,20%
	ZI Liane	0,04%
	ZI Landacres	-











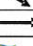
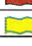

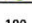



P 256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité.
3,26 années





P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.
3 280 €









● Synthèse des indicateurs de performance Traitement

Indicateur descriptif	D203.0 - Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration (t MS)
	4 078 
	Valeur 2022 : 4 544

Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.			
	Valeur 2022			Valeur 2023
Sellane	100%			97%
Equihen Plage	100%			100%
Isques	98%			98%
Landacres	81%			80%
Le Portel	97%			98%
Nesles	83%			68%
Wimereux	98%			98%
	 95		 100	

P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	
100%	
Valeur 2022 : 100%	
 95	 100 

P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	
A la charge de la police de l'eau	
 95	 100 

P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 Mai 2006	
A la charge de la police de l'eau	
 95	 100 

• Synthèse des indicateurs de performance Assainissement Non Collectif

indicateurs	D301.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	6 424	↘	D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	→
		Valeur 2022 : 6 446			Valeur 2022 : 100	
	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif					
	87,7%					



- **Note d'information de l'Agence de l'eau Artois Picardie**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions dont celles d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

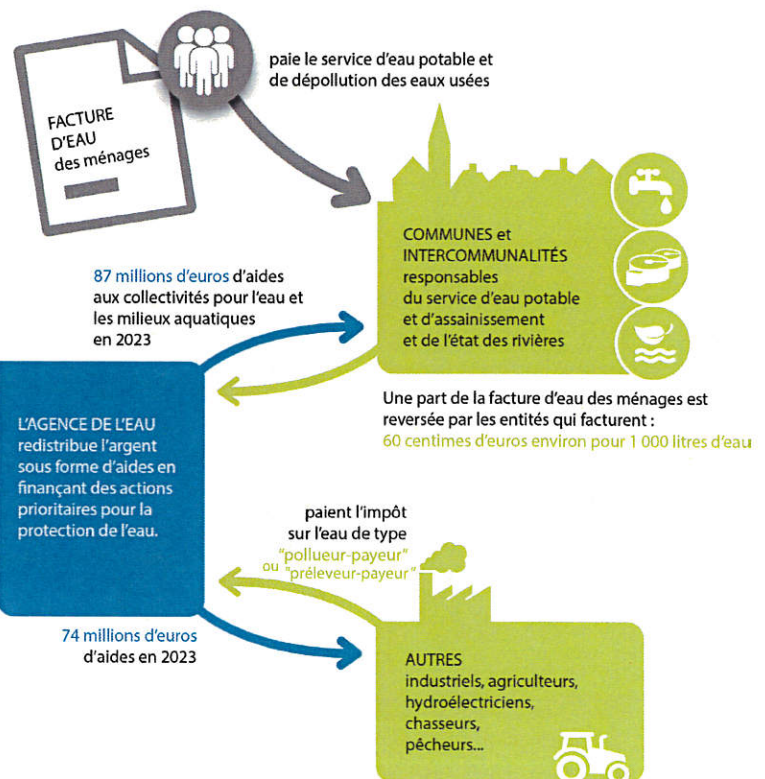
Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de **4,98 euros TTC/m<sup>3</sup>**. Pour un foyer consommant 85 m<sup>3</sup> par an\*, cela représente une dépense d'environ 420 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau ;
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m<sup>3</sup> en moyenne sur le bassin ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5% sur l'eau potable et de 10% sur l'assainissement.

\* moyenne du volume d'eau consommée par un foyer au cours d'une année sur le bassin Artois-Picardie en 2023

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>



# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 153,06 millions d'euros dont 120,24 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source Agence de l'eau Artois-Picardie



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source Agence de l'eau Artois-Picardie.



En 2023, plus de 48,64 millions d'euros d'aides, soit 30 % des aides\* de l'agence de l'eau Artois-Picardie, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

\*Calcul basé sur les 161,41 millions d'aides versées en 2023, hors dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

S'LO

ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

L'année 2023 a une nouvelle fois été très intense en terme d'activité, avec notamment le lancement national du Plan Eau par le gouvernement et la poursuite active du rôle de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels suivants illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.

## EN 2023...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

## VOUS AIDEZ À AGIR

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau,
- en privilégiant les solutions préventives,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation locale pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

En 2023, grâce aux redevances, près de 1 000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour un montant de 161,4 millions d'euros d'aides. Par ailleurs, 115 projets ont bénéficié de fonds d'Etat pour un montant de plus de 12,2 millions d'euros d'aides.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a révisé son Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC).



Retrouvez le document du PACC :

[https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/aeap\\_pacc.pdf](https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/aeap_pacc.pdf)

## PLAN D'URGENCE INONDATIONS

Pour réagir face aux épisodes d'inondations, l'Agence a lancé fin 2023, un plan d'action d'aide aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle sur le bassin Artois-Picardie s'élevant à 20 millions d'euros.

L'Agence de l'eau apportera une aide financière pour des travaux d'urgence et de réparation des dommages affectant les infrastructures d'eau et d'assainissement, les milieux naturels et la biodiversité, mais aussi les réparations des dommages sur les ouvrages industriels ayant déjà bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau.



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,8 millions d'habitants, 2 496 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024  
ID : 062-246200729-20241024-05C\_17\_10\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

Siège

### AGENCE DE L'EAU

200 rue Marceline  
Centre Tertiaire de l'Arsenal –  
BP 80 818 Douai CEDEX  
Tél : 03 27 99 90 00  
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

### LITTORAL

56 rue Ferdinand BUISSON  
BP 217 – 62 203  
Boulogne-sur-mer CEDEX  
Tél : 03 21 30 95 75  
Fax : 03 21 30 95 80

Mission

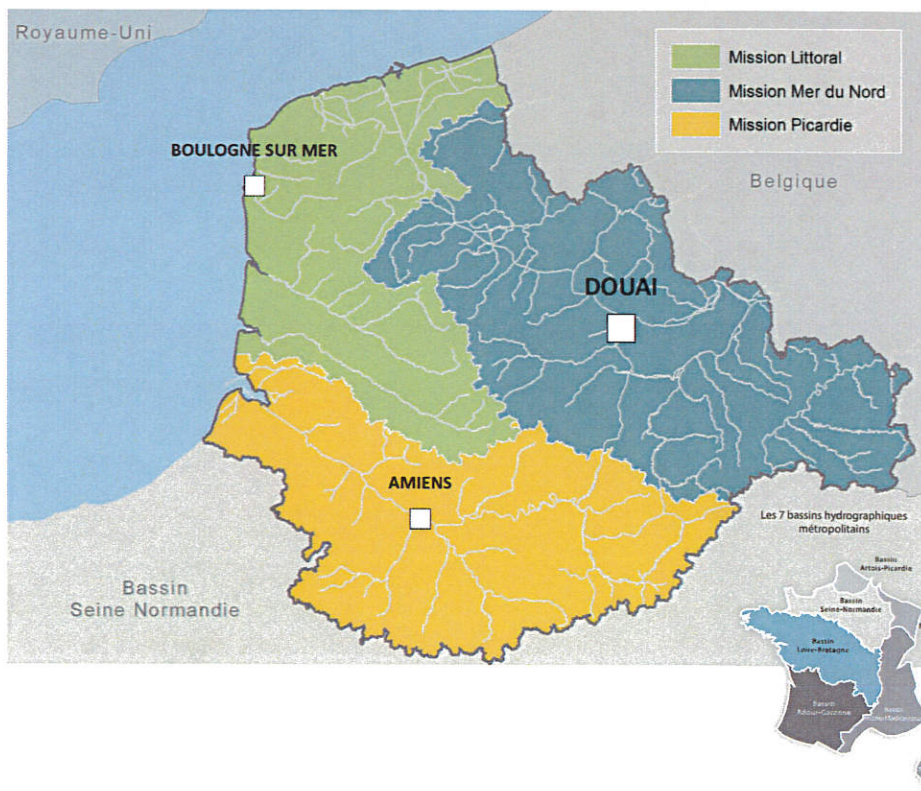
### MER DU NORD

200 rue Marceline  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
BP 80 818 Douai CEDEX  
Tél : 03 27 99 90 00  
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

### PICARDIE

64 bis rue du Vivier – BP 41 725  
80 017 Amiens CEDEX 01  
Tél : 03 22 91 94 88  
Fax : 03 22 91 99 59



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-artois-picardie.fr](http://eau-artois-picardie.fr)  
et sur le site [agissons pour leau.fr](http://agissons pour leau.fr)

1964

Première loi  
sur l'eau

1 MISSION  
COMMUNE

pour l'eau,  
la biodiversité  
et le littoral

4 GRANDES  
PRIORITÉS

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS  
ENGAGÉS

pour une expertise  
au service de l'eau,  
sur le territoire  
métropolitain

2024

L'eau, une priorité  
pour tous !

2024 marque  
pour les 6 agences  
de l'eau 60 années  
d'engagement  
pour l'eau.



Rendez-vous du  
19 au 21 novembre  
au Salon des maires  
et des collectivités  
locales.

